



## Compte Rendu du conseil d'école du 10 novembre 2014

Ecole Maternelle d'Hastignan

### Présents :

**Equipe Enseignante** : Mme Véronique Lafeuille (Directrice, PS), Mme Béatrice Kéribin (décharge de Mme Lafeuille en PS et remplaçante complément de service de Mme Lebon les jeudis et vendredi en GS), Mme Marie Beugnot (MS), Mme Sandrine Jasinski (MS), Mme Sylvie Guichard (MS), Mme Sylvie Leroux (GS), Mme Valérie Rimbault (PS), Mme Virginie Meyssonier (GS).

Mme Nathalie Lebon est excusée.

**Mairie** : M. Arnaud Bernier, élu, délégation de Mme C. Lemoller, représente Mme Françoise Hanusse, Adjointe à l'accessibilité, à la prévention et à la santé, Représentante de la Municipalité pour l'école maternelle Hastignan, absente.

**Personnel Mairie** : M. Christophe Joly (Directeur du CLAE), Mme Micheline Delmouly (Responsable de site scolaire)

**DDEN** : Mme Claudie Laville

**Parents Elus API Hastignan** : Mme Valérie Bourbon, Mme Séverine Desperiez, Mme Brigitte Defoort, Mme Bérangère Marques, Mme Caroline Lacoste, Mme Isabelle Lapoire, Mme Aurélie Larrue, Mme Laurence Nicot, Mme Claire Riere, M. David Defoort

### Effectifs et organisation des classes rentrée 2014 /2015 ; calendrier scolaire.

L'effectif de l'école est de 205 enfants, répartis en : 59 enfants de petite section (PS), 66 enfants de moyenne section (MS), 80 enfants de grande section (GS). L'école compte depuis la rentrée 8 classes, soit une classe de plus que l'année précédente. Ceci facilite grandement le fonctionnement et l'enseignement.

La direction de l'école a dû réaliser des prévisions d'effectifs pour la rentrée 2015. Ces prévisions conduisent à un nombre de 215 enfants à la rentrée 2015. Ce chiffre n'est pas consolidé faute d'éléments.

Cette année deux mercredis sont travaillés en journée complète. Ces demi-journées supplémentaires (8 avril et 6 mai 2015) rattrapent le vendredi 15 mai pour permettre le pont de l'Ascension (qui sera chômé). Les horaires de classe en particulier l'heure de fin de matinée) des mercredis travaillés en journée complète devront être précisés et identiques entre la maternelle et l'élémentaire. Ces précisions seront demandées à l'Inspecteur d'Education Nationale.

### TAPS / APS / CLAE.

#### Effectifs en moyenne sur les temps périscolaires

- Pour l'APS du matin (7h-8h45) : 65 enfants,
- Pour les TAPs (15h45-16h45 les lundis, mardis et jeudis) : 135 enfants, encadrés par les animateurs et atsems.
- Pour l'APS (16h45-19h les lundis, mardis et jeudis ; 15h45-19h le vendredi) : 75 enfants.
- Pour l'APS du mercredi matin : 55 enfants,
- Pour le repas du mercredi midi : 65 enfants,
- Le CLAE du mercredi après-midi : 50 enfants.

L'équipe périscolaire est constituée du directeur du CLAE, de son adjointe, et de 7 animateurs. La direction fonctionne en binôme, de sorte que le directeur ou son adjointe est toujours présent, matin et soir.

Chaque classe dispose d'un animateur référent.

### TAP

Pendant le temps d'activités périscolaires (TAP de 15h45-16h45 les lundis, mardis et jeudis), les enfants de petite section sont regroupés en pôle récréatif. Ces enfants goûtent à 16h15.

Depuis le 6 octobre, des mallettes pédagogique sont mises en place pour les TAP des enfants de MS et GS. Mme Leroux intervient également (chant...). Les enfants restent regroupés par classe pour faciliter l'organisation des activités. Des projets cuisine et jardinage sont envisagés dans le cadre des TAP.

Les TAP doivent être des activités avant tout ludiques. Il est important de ne pas refaire l'école après l'école, et de ne pas allourdir la journée des enfants. Une réunion spécifique relativement au TAP aura lieu entre le Directeur du CLAE et les parents d'élèves le 13/11/2014 à 18h. Les enseignants qui le souhaitent y sont cordialement invités.

### **Point Restaurant Scolaire (effectifs, organisation)**

Un nombre très important d'enfants est accueilli en restauration le midi : 180 repas sont servis pour 205 élèves. La restauration s'organise autour de deux services :

- Premier service avec les enfants de petite section, et la moitié des enfants de moyenne section.
- Second service avec tous les enfants de grande section et la moitié des moyens.

Les repas se passent bien. La surveillance de cour par les animateurs permet d'avoir une ATSEMS supplémentaire pour le service ce qui est appréciable.

Les repas sont de qualité (peu de conserve). Une commission des menus aura lieu le 6 janvier 2014. Les directeurs, les parents élus, des enfants y sont invités.

Quelques difficultés de transmission d'information entre l'école et la mairie (PAI, particularité) sont signalées.

### **Protocole et temps de travail des ATSEMS.**

La charte des ATSEMS co-écrite en 2008 par la mairie et l'Education Nationale doit être modifiée en raison de la réforme des rythmes. Ce travail a été mis en veille l'an dernier mais doit être poursuivi, en collaboration avec tous les acteurs de l'Education.

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la présence des ATSEM en demi-effectif le mercredi matin est une difficulté : les enseignants ne peuvent pas et ne font pas les mêmes choses dans leur classe lorsque l'ATSEM n'est pas présente et évoquent les difficultés de fonctionnement sans ATSEM le mercredi matin. A ce titre, le mercredi matin n'est pas une matinée d'enseignement comme les autres.

La question est posée à la mairie d'une évolution de l'organisation du temps de travail des ATSEMS pour revenir à une situation de présence des ATSEMS sur tout le temps scolaire. Ceci ne semble pas d'actualité, et c'est regrettable quant à la qualité d'accueil des enfants sur le temps scolaire.

Une personne vacataire remplace l'ATSEM de la classe 6 qui est en arrêt jusque la fin de l'année scolaire. Cette personne est appelée, en plus de sa mission d'ATSEM, en tant qu'accompagnatrice de bus. Elle arrive donc plus tard dans la classe, et la quitte plus tôt, ce qui complique l'accueil des enfants. Il est souhaitable que ce remplacement de longue durée soit assuré dans des conditions de présence plus satisfaisantes.

L'ATSEMS de la classe 3 dispose d'horaires aménagés pour cause de maternité.

Le remplacement des ATSEMS est un point d'attention, la situation peut rapidement devenir difficile.

On note que les lits du dortoir de PS2 ont été changés (remplacement de lits superposés par des lits au sol). Ceci pose des difficultés de circulation dans le dortoir et également des difficultés en termes d'adaptation du poste de travail de l'ATSEM de la classe (difficulté à manipuler les lits qu'il faut soulever pour nettoyer dessous). Les lits superposés ont été récupérés par la mairie pour équiper une autre école. Il est en particulier dommage que ceci n'ait pas été organisé et discuté en amont, et si nécessaire réalisé pendant les grandes vacances pour ne pas perturber les enfants.

### **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur, relu et modifié pour être adapté aux nouveaux horaires des TAP, est adopté.

Une modification est apportée concernant l'accueil des enfants disposant d'un PAI au restaurant scolaire.

### **Point sur les travaux (à venir/demandés)**

- Pose de paillasons : réalisée
- Dégradation du revêtement de sol vert sous le préau : une réparation rapide des revêtements très dégradés est nécessaire (les morceaux de revêtement décollés contribuent à boucher les évacuations d'eau de pluie et les enfants les portent à la bouche). Le sol qui apparaît sous le revêtement est glissant par temps de pluie, rendant dangereuse la pratique du roller sous le préau.
  - La demande de réfection de ce sol a été intégrée dans le cadre du Budget 2015.
  - Le conseil d'Ecole demande à la municipalité l'autorisation de pratiquer le roller dans la salle de motricité comme cela s'est fait de nombreuses années. Ce lieu est le seul permettant la pratique du roller dans des conditions de sécurité satisfaisante.
- Colmatage des fuites des gouttières du préau : il y a une fuite en particulier du côté de la porte d'entrée.
  - Une relance sera faire par le représentant de la municipalité.
- Portes d'entrée / anti pince doigts : Il est souhaitable de mettre un dispositif de type « groom » sur les portes d'entrées, en n'autorisant l'ouverture que dans un sens. Il serait également souhaitable de vérifier que toutes les portes utilisées fréquemment par les enfants dans l'école soient équipées d'anti pince doigts (certains sont

arrachés, d'autres portes non équipées). Cette demande est récurrente, et le problème n'a jamais été traité correctement. La porte d'entrée est très dangereuse et ce problème doit être traité.

- La demande sera reformulée à la direction de l'Éducation par Mme la Directrice.
- Planches autour des arbres : quelques problèmes demeurent, un état des lieux doit être réalisé par les services techniques.
- Parking :
  - La matérialisation de l'entrée du petit parking en grave est portée au budget 2015.
  - Le parking est toujours en cours d'aménagement, un chemin pour relier les parkings (praticable avec poussette !) doit être réalisé
- Portails : un état des lieux doit être fait sur les portails par les services techniques (clenche dangereuse sur le portail de la zone vélo, portail de la cour qui coince...).
- Vélos : 6 vélos (sur un parc d'une trentaine de vélos) sont à réparer.
- Ces points doivent être remontés en mairie via la Responsable de site scolaire.

## **Projet d'école**

Le projet d'école a été élaboré en 2011 pour 4 ans. Les axes de travail sont le langage et la citoyenneté. Plusieurs fiches actions ont été déclinées.

Cette année, les enseignantes ont choisi de travailler 3 actions en particulier :

- Comité de lecture : les enfants emmèneront à tour de rôle des albums chez eux. Un avis sur le livre est demandé à l'enfant, aux parents. Un vote est réalisé à la fin. Les albums ont été financés par la coopérative et des prêts avec les écoles de Magudas et Le Taillan sont réalisés.
- Projet Jardin : Le projet de jardin partagé à l'Asco n'a pas pu aboutir. Néanmoins, un projet jardin verra le jour avec les 8 bacs situés derrière l'école. Une demande de renouvellement de la terre a été faite.
- Travail sur les règles de vie à l'école (Les signalétiques vertes et rouges présentes dans l'école) : un budget a été attribué à la fabrication de panneaux signalétiques des règles de vie à l'extérieur.

## **Organisation du temps scolaire et des récréations / remplacement des Professeurs des Ecoles**

Il y a deux récréations le matin. La première concerne les enfants de GS, la seconde les PS/MS.

L'après-midi la récréation est plus courte.

Les PS n'ont en général pas de récréation l'après midi (PS1), ou un jour sur deux (PS2). La récréation leur est moins nécessaire l'après midi, ils font la sieste et l'après midi est courte.

Remplacement des professeurs d'Ecole : jusqu'à présent les remplacements ont été assurés correctement.

## **Point bibliothèque**

### Bibliothèque scolaire

L'emprunt à la maison est en place et fonctionne très bien.

Tous les parents bénévoles sont remerciés vivement.

115 nouveaux livres ont été intégrés à la bibliothèque (80 donnés par l'API Hastignan, 35 donnés par des parents en juin.). Certains livres usagés, non adaptés vont être progressivement retirés de la bibliothèque.

Quelques difficultés sont signalées pour les saisies des retours de livres le lundi et le mardi. Les parents bénévoles vont essayer d'améliorer cette organisation.

**Pour l'organisation et le bon fonctionnement de la bibliothèque, il est important que les parents respectent les jours de retour demandés, qui sont le lundi pour les enfants qui empruntent le mardi et le mardi pour les enfants qui empruntent le mercredi.**

### Ouvrages pour les professeurs des Ecoles.

Les enseignants peuvent emprunter des livres à la bibliothèque du Carré des Jalles. Il est demandé que ceci soit élargi aux CD et aux DVD.

## **Point Coopérative scolaire**

Les recettes de la coopérative sont constituées des bénéfices de la vente des photos, de la cotisation volontaire des familles et de la kermesse principalement.

Les dépenses sont principalement les sorties, le petit matériel, les tapis pour la motricité, une tablette pour la nouvelle classe, l'adhésion et l'assurance à l'OCCE, un budget Noël, un budget albums pour chaque classe ...

Des actions seront menées pour récolter de l'argent pour la coopérative (vente de torchons ou autre avec dessin des enfants).

### **Point Budget et financement**

Les crédits de fonctionnement mairie permettent d'acheter des fournitures (fournisseurs mairie).

Les dotations de la municipalité sont les suivantes :

- Dotation fournitures de 21€ par élève par an
- 110 € de « supplément direction » pour la papeterie (enveloppe pour courrier parents...)
- Budget d'action pédagogique (pour les sorties) : 8 € par enfant et par an. Ce budget subit une sévère réduction, il était de 10,50€ en 2013-2014.
- Budget pour les sorties en bus : 240€ par classe et par an. Ce budget a été réduit de presque 10% (260€ en 2013-2014).
- Budget de Noël : supprimé depuis plusieurs années.
- Budget pour le goûter de Noël en discussion. La contribution de la mairie au goûter sera-t-elle maintenue ? Il est rappelé que le goûter de Noël est un moment particulièrement festif pour les enfants et toute l'équipe éducative.

Les réductions de Budget sont importantes et auront des conséquences sur les sorties qui pourront être proposées par les enseignants.

### **Spectacles, fêtes et voyage scolaire**

Aucune sortie n'est planifiée à ce jour.

Le carnaval aura lieu le 13 mars 2015.

La kermesse de l'école aura lieu le 12 juin 2015.

### **Sécurité**

Il est demandé à tous les parents de veiller à la fermeture correcte du portail d'entrée.

Il est demandé à tous les parents de se garer correctement sur les parkings de l'Ecole.

### **Qualité de l'air**

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 imposait aux établissements accueillant des enfants de moins de six ans de surveiller la qualité de l'air avant le 1er janvier 2015. Cette surveillance comprenait une évaluation des moyens d'aération et une mesure de polluants.

Le décret applicatif a été suspendu / repoussé.

Un audit sera néanmoins réalisé le 13/11 et 19/11 dans les écoles.

**Le prochain Conseil d'Ecole est fixé au mardi 24 mars 2015.**